



1266 Duillier, le 23 juin 2017

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER
DU JEUDI 8 JUIN 2017, A 20H00.**

Présidence: Olivier Chambaz

A 20h05, le Président Olivier Chambaz salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité, excusant M. Christophe Challande. Il relève la présence du secrétaire communal. Il n'y a pas de représentant de la presse, le Journal de La Côte s'étant excusé.

Il salue la mémoire de deux personnes qui nous ont quittés depuis la dernière séance, soit Mme Rose-Marie Bertel, née le 3 décembre 1930 et M. Walter Eugène Bertel, né le 22 mars 1929 et originaires de Brenles. Etablis dans la commune le 1^{er} avril 1962 en provenance de Meyrin, ils sont décédés le 3 avril 2017. L'assemblée observe une minute de silence.

Le secrétaire procède à l'appel, 36 conseillers sont présents.

Sont excusés : Fossati Dario, Humbert Yoann, Indermühle Patricia, Jaques Willy, Jeudi Florian, Macherel Jean-Daniel, Mathys Markus,

Absent: Müller Cédric

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour en remplaçant le point 10 par l'objet : Nomination d'une commission étudiant les statuts de l'AISE, puis de numérotter les points suivants en 11, 12 et 13. Il le met en discussion comme suit :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2017
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Communication(s) de la Municipalité
6. Préavis No 03/2017 « demande d'un crédit d'investissement de CHF 777'600.- destiné à financer le recaptage des sources des Tattes situées sur la parcelle No 170 de la Commune de Genolier »
7. Préavis No 04/2017 « Rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2016 »

8. Préavis No 05/2017 « Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.- pour la création d'un couvert dans le préau de l'école de Duillier »
9. Motion Uldry et consorts
10. Nomination d'une commission étudiant les statuts de l'AISE
11. Elections réglementaires (Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs suppléants, un membre de la CoGesFin)
12. Préavis à venir
13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2017

M. José RIQUEZ ne demande pas de modification, mais il peine à comprendre le paragraphe 3 de la communication de la Municipalité quant au contenu relatif à l'opposition du SDT et il demande des éclaircissements. Le Président donne la parole au Syndic, qui a constaté que le compte-rendu est peu clair, mais questionné sur la date butoir, le Syndic relève qu'il y a des oppositions qui ont été levées par la Municipalité et qui font l'objet de procédures judiciaires suite aux recours.

Le Président relève que le procès-verbal est en discussion, mais nous ne pouvons pas refaire les débats.

M. Aurélien ULDRY a relevé une erreur sur les communications des chiffres de la déchetterie de l'année 2016 au lieu de 2017. Le secrétaire s'excuse pour cette coquille qui sera corrigée. Il souhaite une correction grammaticale sur « dit sujet » au point 7 qui n'amène pas de modification.

Le procès verbal est adopté à main levée, avec une abstention

4. Communication du Bureau du Conseil communal

Le Président annonce qu'un citoyen a fait recours suite à une décision du dernier Conseil communal, contestant celle prise au point 7, sur l'approbation de la « Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 68'000.- pour le volet 1 « Préparation à la révision » du Plan général d'Affectation (PGA) et de son Règlement (RPGA) », pour vice de forme. Dans le cadre de ce recours, nous avons du produire un exposé des motifs et des documents qui ont été transmis aux services de l'Etat.

Les Conseillers peuvent obtenir des plaquettes explicatives du Secrétariat général, section politique et social, sur la facture sociale, brochure que vous pouvez commander via le site.

Il remercie les membres du bureau qui ont été sollicités pour le dépouillement des votations cantonales et fédérales des 30 avril et 21 mai 2017, avec des participations variant entre 40 et 43% des électeurs, voire 50% sur la votation relative à l'énergie.

5. Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole à la Municipalité ; le syndic Jacques Mugnier nous apporte les salutations de la Municipalité et excuse l'absence de M. Christophe Challande.

Plan de Zone réservée et permis de construire :

Le Syndic souhaite fournir les explications suivantes : Il semblerait que la situation actuelle concernant les restrictions de la zone à bâtir, ainsi que la mise en place d'un PZR dans notre commune, ne soient pas très claires pour un certain nombre d'entre nous. Il éclaire notre lanterne sur ce sujet peu simple comme suit :

En préambule, il nous informe sur le fait que, dans ces dossiers épineux que sont l'octroi ou le refus d'un permis de construire, le traitement d'opposition ou de recours et le PZR, la Municipalité a dû se résoudre à changer d'avocat conseil, ceci d'un commun accord, ce qui a engendré quelques retards dans le traitement de quelques dossiers, mais le nouveau conseiller juridique est déjà à pied d'œuvre. A Duillier, entre mi-septembre 2015 et mi-avril 2016, 9 demandes de permis de construire sont parvenues à la Commune, dont 7 relatifs à du logement. La Municipalité n'avait que peu de moyens légaux de refuser le dépôt de ces demandes de mise à l'enquête publique. C'est suite à un de ces projets que le SDT a fait opposition et a demandé l'établissement d'un PZR. Le choix de la Municipalité s'est posé sur l'ensemble du territoire communal, ceci par souci d'équité entre les différents propriétaires fonciers. La mise à l'enquête du PZR, du 16 septembre au 17 octobre 2017, a débouché sur 6 oppositions de duilliérans. En analysant ces oppositions, la Municipalité, d'entente avec le bureau d'urbanisme et l'avocat conseil mandaté, en est arrivée à vouloir préciser le Règlement y relatif, pour assouplir la possibilité de rénover, transformer ou agrandir pour autant que cela n'affecte pas l'augmentation des surfaces de logement de manière disproportionnée. Cette modification permettait également de fixer une date butoir pour la délivrance de permis de construire dont la mise à l'enquête avait débuté avant la mise à l'enquête du PZR. Ce vœu municipal et ce projet de modification ont été soumis au SDT qui l'a validé. L'enquête publique y relative s'est déroulée du 7 février au 8 mars 2017 et 3 oppositions ont été déposées. Il est à relever, ce qui peut paraître paradoxal, qu'il n'y a pas d'effet suspensif et que les permis de construire délivrés avant le début de l'enquête initiale et pas sous l'effet de recours, pouvaient être délivrés, soit pour 3 projets dont 2 recours ont été jugés non recevables par le Tribunal cantonal. Actuellement 2 dossiers sont en mains du Tribunal cantonal suite à des recours et 2 autres sont bloqués par des oppositions que la Municipalité n'a pas encore traitées au vu de la situation.

Pour terminer, le Syndic insiste sur le fait que les directives cantonales en lien avec la LAT ne sont toujours pas connues, mais que les débats au Grand Conseil laisseraient entendre que l'année de référence, qui était 2008, puis 2014, serait maintenant 2015, ce qui modifierait encore une fois les bases de calcul pour notre Commune.

Bâtiment de l'Edgaronette

Le Syndic indique que les études et analyses effectuées sur ce bâtiment ont été réceptionnées récemment et démontrent clairement les points de corrections qu'il faudrait apporter à cette demeure. Les travaux pour la remise en état du logement suscitent des interrogations quant aux frais conséquents à entreprendre, notamment au niveau de la toiture. Dès notre détermination, nous reviendrons comme prévu avec un préavis pour validation.

Routes

L'heure de la tonte des bords de route a sonné, néanmoins vous avez peut être constaté que quelques parties de talus ou autres bordures n'avaient pas été fauchées. Il s'agit d'une collaboration entre commune/canton et Pro Natura afin de laisser fleurir une orchidée rare

(l'Ophrys abeille) dont la floraison va de fin mai à mi-juin. La tonte est donc repoussée au 15 juillet afin de permettre aux graines de mûrir et de se ressemer naturellement. La localisation des sites y consacrés ne met pas en cause la sécurité routière.

Bâtiment de l'école

Les travaux de réfection d'une salle de classe, déjà budgétisés, démarreront le 3 juillet.

Centre communal

Un nouvel abri à vélo sera posé également durant la période estivale.

Voyez comme quoi tant l'énergie que l'écologie et la mobilité douce nous préoccupent !

Radars pédagogiques

Comme annoncé, 2 radars sont en fonction depuis le 25 janvier 2017. 16 lieux ont été définis pour l'installation de ces appareils, qui sont déplacés chaque quinzaine. A ce jour, tous les endroits ont été desservis une fois, les données enregistrées et récoltées au Greffe municipal. Une analyse générale et comparative sera effectuée et de plus amples informations seront communiquées à la séance de septembre. Je peux juste annoncer qu'à certains endroits où il semblerait que l'on roule trop vite, cela ne s'est pas concrétisé, en revanche à des endroits où il semble difficile de dépasser les limitations vu la configuration on constate que ça roule trop vite...

Problèmes d'incivilités

Le Syndic regrette de devoir aborder un sujet pénible, mais la Municipalité se heurte de manière répétitive, malgré que ce soit peu fréquent, à des comportements d'incivilités ou de manque flagrant de savoir-vivre lors des locations de la grande salle, notamment sur le domaine public. La Municipalité se penche sur une révision du règlement des locations (règlement municipal) aux fins d'éviter au maximum les désagréments causés, ce sans vouloir péjorer la majorité des personnes avec qui il n'y a pas de souci. Là où tout semble clairement défini, il faut quand même remettre du formel car le bon sens n'y parvient plus.

Le Président remercie le Syndic et donne la parole aux conseillers.

Hélène Baudet demande si le radar pédagogique a été posé aux Bucleis, là où la nouvelle limitation à 50 kmh est récente. Le Syndic répond qu'un ou deux emplacements sont prévus, le radar a déjà été placé une fois dans le secteur.

UAPE

Madame Claudine Vanat Gachet est heureuse d'annoncer qu'au vu du succès de notre structure d'accueil parascolaire, un accord a été trouvé avec la commune de Vich. Dès la rentrée scolaire en août, nous accueillerons uniquement les élèves scolarisés à Duillier, les écoliers scolarisés à Coinsins et à Vich pourront se rendre dans l'antenne UAPE qui ouvrira à Vich, ce qui réduira un peu le nombre d'enfants à accueillir à Duillier. Le fait de séparer désormais les enfants par âge permettra une meilleure dynamique dans les groupes et soulagera le personnel encadrant. Cette antenne sera toujours gérée par la Commune de Duillier et chapeauté par l'équipe de Mme Coddron. La répartition de la légère perte financière sera intégrée dans les comptes de l'UAPE mais sera répartie entre les communes partenaires, ce qui ne devrait pas générer une augmentation significative.

Le restaurant scolaire affiche une fréquentation très importante, puisqu'à ce jour, ce ne sont pas moins de 60 enfants qui prennent leur repas à Duillier au foyer du Centre communal, pratiquement tous les midis.

AISE

Concernant l'école du village, nous avons la garantie que 5 classes d'élèves seront occupées à la rentrée d'août. Comme les classes des villages de Coinsins et Vich sont déjà complètes, il est probable que notre village accueille des élèves de 5-6P.

Enfin, l'AISE est en pleine révision de ses statuts, ce pourquoi nous aurons un nouveau point à l'ordre du jour que vous venez d'adopter. Le CODIR de l'AISE a validé de nouveaux statuts de l'association en accord avec les services juridiques du canton. Cet avant-projet est maintenant envoyé aux Municipalités des communes membres pour la nomination d'une commission par le bureau du Conseil. Dite commission consultative rendra un rapport qui sera transmis aux Municipalités puis au CODIR de l'AISE. Une fois validés par toutes les Communes, ces statuts pourront être entérinés par le Conseil intercommunal de l'AISE ; donc la route est encore sinueuse sur ce thème.

Aînés

La traditionnelle course des aînés se déroulera cette année le mercredi 21 juin prochain. Au programme, visite du Musée Chaplin à Corsier et croisière sur le Léman, il ne reste plus qu'à espérer un soleil radieux.

M. Aurélien Uldry l'interpelle sur le fait que les enfants des classes 5-6P resteront sur place après l'école ; Mme Claudine Vanat Gachet explique qu'effectivement on évite de déplacer les enfants et que ceux scolarisés à Duillier seront accueillis dans notre UAPE.

M. Marco Coletta revient sur la question posée par M. José Riquez, notamment sur la date butoir du PZR, car il a cru comprendre que seul les permis de construire entrés en force au 16 septembre 2016 sont valables, ou bien lors de la nouvelle version du PZR, il y aura une nouvelle date butoir, ou la date butoir reste fixée au 16 septembre 2016 ?

Le Syndic répond que pour la Municipalité, il n'y avait pas de date butoir fixée, mais il fallait en définir une après la présentation de la 2^{ème} version du PZR.

M. le municipal Michel Peytregnet relève que lors de la publication du 1^{er} PZR, il n'y avait pas la mention de date butoir ; la nouvelle version du PZR en février 2017 comprend la mention de la date du 16 septembre 2016.

M. Marco Coletta explique qu'il ne veut pas prolonger la discussion, mais lors de la présentation du nouveau PZR il n'a pas pu savoir si les projets resteront bloqués à la date du 16 septembre 2016.

Le Président clôt la discussion car même les avocats ou les services cantonaux n'ont pas apporté de vision claire sur le sujet et il repasse la parole à la Municipalité.

STAP

M. Claude Bosson informe que l'ECA confirme qu'une subvention de CHF 32'550.- sera accordée à la nouvelle station de pompage, une fois les travaux finalisés et les comptes bouclés.

Renaturation Calèves

L'étude de faisabilité sur la renaturation du ruisseau de Calèves, préavis qui nous a été soumis en décembre 2015, avance et se coordonne bien avec la zone de protection du Grand capricorne. L'étude démontre qu'il est possible de réalimenter ce ruisseau en eau. Une séance avec les propriétaires riverains a eu lieu le 31 mai. Ceux-ci ont démontré leurs intérêts et ont donné leurs accords de principe pour aller de l'avant.

Eaux

La rupture de conduite du 24 mai vers 19h30 près du Centre communal a été remarquée par bon nombre de citoyens. Grâce à une rapide intervention bien coordonnée par nos prestataires, le réseau a pu être remis en service vers 23h30. Cette conduite est bien ancienne et sa réfection sera nécessaire dans quelques temps. Elle a été victime d'un coup de bélier.

6. Préavis No 03/2017 « Demande d'un crédit d'investissement de CHF 777'600.- destiné à financer le recaptage des sources des Tattes situées sur la parcelle No 170 de la Commune de Genolier.

Le Président donne la parole au rapporteur des deux commissions.

M. Olivier Dupuis donne lecture du rapport de la commission ad hoc dont les conclusions demandent d'accepter ce préavis.

M. Alain Meylan donne lecture du rapport de la Commission de la Gestion et des Finances qui conclut à l'acceptation de ce préavis.

Personne ne demande la parole et le Président passe au vote.

Le projet est accepté à l'unanimité, avec une abstention.

7. Préavis No 04/2017 « Rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2016 »

Le Président donne la parole au rapporteur de la CoGesFin.

Mme Françoise Young donne lecture du rapport de sa commission qui remercie la Municipalité pour la qualité du rapport de gestion et des documents transmis. Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 351'025.-, les comptes ont présenté un bénéfice de CHF 368'915.85. Elle conclut que la commission recommande d'approuver le préavis No 4/2017.

Le Président la remercie et donne la parole à la Municipalité.

Le Syndic fait un mea culpa pour le manque de lisibilité du tableau figurant en page 22 et relatif aux amortissements obligatoires, du à un problème de logiciel.

M. Aurélien Uldry souhaite un éclaircissement sur la légalité d'un fond de réserve figurant dans les comptes, relative à la plus value de CHF 564'000.-.

M. Michel Peytregnet explique que suite à la vente de la villa Bougenier, il a été décidé de créer un fond d'investissement immobilier plutôt qu'un fond de réserve libre, pour éviter de fondre cette recette dans le ménage communal et de le réserver à un ou des investissements pour la Commune.

Personne ne demandant la parole, le Président passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis No 05/2017 « Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.- pour la création d'un couvert dans le préau de l'école de Duillier »

Le Président donne la parole aux rapporteurs de la commission d'urbanisme et de la CoGesFin.

M. Pascal Berger donne lecture du rapport de la commission ad hoc qui conclut à l'acceptation du préavis.

M. Christian Chambordon donne lecture du rapport de la CoGesFin qui s'est inquiétée des montants élevés pour les travaux inhérents à l'électricité et à la sécurité. Elle a reçu les explications souhaitées et conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté.

M. Olivier Dupuis s'interroge avec humour sur le fait de conserver un bac à sable qu'il aurait bien vu remplacé par un couvert à vélos.

Mme Claudine Vanat Gachet relève que les petits écoliers sont très heureux d'y jouer et que les vélos ou trottinettes ne sont pas tolérés dans le préau, le choix a donc été vite fait de préserver ce bac à sable pour le bonheur des petits écoliers.

Le Président passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Motion Uldry et consorts

Le Président donne la parole au motionnaire, les conseillers ayant déjà reçu dite motion, il lui suggère de la développer.

M. Aurélien Uldry rappelle qu'il avait déjà évoqué la création de ce terrain multisports, notamment par le fait qu'il y a plus de cinquante enfants à l'UAPE à Duillier qui pourraient en bénéficier sur les 121 duilliérans scolarisés ; dites installations existent déjà dans plusieurs communes du district et une fois posées, elles ne génèrent que peu de frais d'entretien. De plus, la Commune peut bénéficier de subsides ou subvention de l'Etat. Le terrain de foot est éloigné du village et son accès peu évident pour de petits enfants ; le terrain de basket est peu adapté aux petits. Il imagine par exemple un terrain sis derrière la ferme Francelet (accès direct depuis l'école) ou sur la parcelle No 427 également rapidement accessible. Il estime que cette création oeuvrant pour la promotion du sport et de la santé serait bénéfique pour la Commune.

Avant de céder la parole à la Municipalité, le Président évoque les possibilités de traiter dite motion, soit de la transmettre à la Municipalité, soit de nommer une commission d'études pour dite motion.

Le Syndic salue la qualité du travail des motionnaires ; il rappelle les paramètres auxquels il faut penser, sans parler de l'acquisition du terrain et du financement du projet. Dans la mise en place d'un tel concept, il relève les règles à respecter quant à l'emplacement dudit terrain, de son voisinage direct, de la prévention des nuisances, de son accès avec la venue de cycles ou autres véhicules. Il faudra donc que la Municipalité fasse diverses tractations et de ce fait, il estime que la finalité d'un tel projet ne peut se réaliser dans les délais souhaités par les motionnaires. Cette installation touche également le genre d'activités affectées à un tel terrain. Le Syndic souhaite que les motionnaires comprennent que ce n'est pas une fin de non recevoir, mais une mise au point nécessaire. Le volet du PZR est là pour nous prouver la difficulté de la gestion des surfaces et leurs affectations.

Le Président remercie le Syndic pour ses explications. Il repasse la parole aux conseillers.

Sascha Linder soutient le projet, mais relève que tant que le PGA n'est pas défini dans la Commune, il estime qu'il est difficile d'aller de l'avant.

Aurélien Uldry est bien conscient que le timing est ambitieux et qu'il prenait en compte l'acquisition d'une place accessible ou disponible, mais il estime dommage d'attendre que le PZR soit sous toit, ce qui peut prendre plusieurs années ; il estime que ce n'est pas une problématique du fait que ce type d'installation n'est pas une construction immobilière et que l'on peut aussi la gérer avec un accès en journée, par exemple de 9h à 20h et ne soit ni exploité en soirée ou traversé par des véhicules motorisés tels que des motos.

Christian Chambordon dit bravo pour la qualité de la motion ; il s'est demandé si une telle installation ne pourrait pas être envisagée ou adaptée à la cour de l'école, lieu souvent visité hors des heures scolaires par nos jeunes.

M. Bryan Binetti a réfléchi à l'emplacement adéquat et trouve qu'il faut rechercher des solutions simples, car ce n'est pas un immeuble dont on parle, mais d'un lieu récréatif ; il relève qu'il a fait sa jeunesse à Duillier et qu'il a toujours regretté de ne pas disposer d'une telle installation.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote sur l'acceptation de cette motion, avec l'aide des scrutateurs. 22 conseillers approuvent la motion, contre 3 avis contraire et 8 abstentions.

Le Président fait voter sur le renvoi de la motion à la Municipalité et 20 conseillers votent pour. Le Président demande si un cinquième des conseillers souhaitent que dite motion reparte en commission et seuls 5 conseillers le demandent. La motion est donc renvoyée à la Municipalité.

10. Nomination d'une commission pour l'AISE

Le Président relève que deux conseillers sont déjà membres de l'AISE, soit Mmes Sylvie Müller et Melinda Kuster. Elles acceptent de faire partie de dite commission. Sollicité par le Président, M. Aurélien Uldry accepte de les rejoindre. Mme Sylvie Müller en sera la présidente.

11. Elections réglementaires (Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs suppléants, un membre de la CoGesFin)

Le Président donne la parole à M. Marco Coletta, Vice-président pour l'élection du Président.

M. Marco Coletta indique aux conseillers que le Président actuel Olivier Chambaz accepte de poursuivre son mandat ; il est réélu par acclamations. Le Président remercie les conseillers pour leur confiance. Les autres membres du bureau sont tous d'accord de rempiler. Pour l'exercice 2017 – 2018 sont élus : MM. Marco Coletta, Vice-Président, Christian Chambordon 2^{ème} Vice-Président, Mmes Barbara Gobalet et Maja Stüssi Scrutateurs, Mmes Françoise Young et Mary-Claude Santschy, Scrutatrices suppléants.

Pour la Commission de Gestion et des Finances, selon le tournoi Mme Françoise Young se retire et est remplacée par Mme Hélène Baudet, suppléante. D'entente avec d'autres membres, José Riquez souhaite qu'un autre président soit élu et Alain Meylan accepte la

charge. Proposé par tirage au sort, M. Philip Cox renonce à son élection. M. Yannick Hauser est nommé suppléant.

12. Préavis à venir

Le Président relève que la Municipalité a un nouveau préavis pour l'Edgaronette et la commission ad hoc est déjà en place ; pour la transformation du carrefour vers l'épicerie, il suggère que la commission d'urbanisme s'en charge et elle accepte la mission.

13. Divers et propositions individuelles.

Le Président donne la parole aux conseillers.

M. Christian Chambordon souhaite savoir si la Municipalité est prête pour la réfection du carrefour de l'épicerie. Le Syndic lui indique qu'un projet a effectivement cours et qu'il sera soumis sous peu au Conseil.

M. Sascha Linder s'inquiète de l'état de nos fontaines, notamment celles près de chez le Syndic qui est fendue. Le Syndic répond que la réparation de dite fontaine est très complexe à réaliser. La Commune a fait un appel d'offres pour son remplacement.

M. Ernest Durussel a constaté que le panneau de fin de limitation à 50 kmh à la sortie des Bucleis en direction de Trélex est pratiquement invisible, car caché par les branchages. Le Syndic en prend note et va prendre les mesures adéquates avec le voyer.

M. Marco Coletta interpelle la Municipalité sur le coût de la fuite sur le chemin de Panlièvre. M. Claude Bosson répond que la rupture de la conduite a eu lieu sur un nœud et qu'il a fallu fermer 8 vannes pour bloquer la perte d'eau. Vu qu'il s'est écoulé 3500 lt/min durant 1h30, cela a induit des dégâts conséquents ; à vue de nez le coût de cette rupture va se chiffrer à CHF 30'000.-. La conduite a 40 ans et ce sont les coups de bélier qui lui ont été fatal. Le problème du réseau, c'est qu'on a adapté les nouvelles conduites avec un diamètre plus grand, donc à chaque fois, ce sont les maillons faibles.

M. Daniel Grenno pose la question à la Municipalité quant au règlement sur les questions énergétiques. Il a un projet en cours et s'étonne des difficultés avec le règlement de la Commune, qui est plus « fermé » que dans d'autres communes avoisinantes ; il a interpellé le canton qui s'étonnait des difficultés qu'il rencontre à Duillier, dans un système très procédurier. De plus, le peuple et notamment la Commune, viennent de voter une nouvelle loi sur l'énergie.

Le Syndic répond qu'il faut distinguer deux éléments dans la procédure. Nous sommes attentifs à la cohérence dans le village et conscient que l'évolution du mode de vie, de notre fonctionnement. Le règlement doit effectivement évoluer, notamment avec le RPGA à venir. Sur l'aspect des coûts, c'est vrai que des communes ont des comptes affectés et allouent des subventions, ce qui n'existe pas encore à Duillier.

Claude Bosson revient sur le fait des subventions, notamment par les communes membres du « giron SEIC », dont Prangins. Elles réaffectent des montants sur des comptes affectés, mais il faut être clair que ce sont tous les consommateurs qui financent ces subventions. A Duillier, il n'y a que la taxe d'utilisation du sol qui sert à financer l'éclairage public. Nous pourrions créer de tels fonds, mais il faut bien être conscient que ce sont nous-mêmes qui les alimenterons, pour redistribuer ensuite aux bénéficiaires.

Daniel Grenno a constaté que les fournisseurs d'énergie tiennent compte des dossiers subventionnés, la facture augmente en cas de subvention, donc c'est le fournisseur qui en bénéficie. Il donne l'exemple d'une isolation périphérique et un doublement de la facture du fournisseur peu après. Dans l'idée, il préconise un système simple, pas une machine à ponctions, mais une procédure simplifiée basée sur les lois cantonales ou fédérales.

Le Syndic relève que pour une pompe à chaleur souhaitée sur un projet de la Commune, cela a créé tout un pataquès avec les voisins et qu'il a fallu y renoncer.

M. Sébastien Maillard s'inquiète de savoir s'il y a un règlement communal pour le parage des véhicules sur la voie publique, notamment à la rue des Trois Fontaines ou la voiture de M. Estoppey empiète sur la route ; cela est connu des duilliérans mais dangereux pour les autres usagers. Enfin, il s'inquiète de la taille des haies, citant celles de la rue du Marterey et de Panlièvre. Dans un cas, la taille a été effectuée en bas, pas en haut !

Le Syndic répond qu'effectivement les haies ne sont pas comparables avec la sauvegarde des orchidées sauvages. Un tout ménage va être publié sur ce sujet pour le délai à fin août. Pour le problème de la voiture, dans le cas présent elle fait l'effet d'un ralentisseur, mais effectivement le cas fait problème et une étude de droit est en cours à ce sujet.

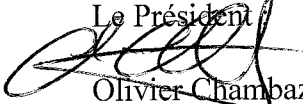
M. Pascal Berger interpelle la Municipalité sur l'existence d'une loi sur la taille des haies. Le Syndic répond que oui, elle émane du droit foncier et le règlement est clair, la taille doit être effectuée au 31 août. La hauteur est spécifiée par rapport au droit foncier.

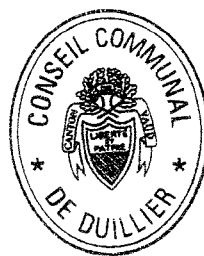
M. Aurélien Uldry s'interroge sur l'Edgaronnette quant au délai pour un nouveau locataire, et quand les travaux seront entrepris.


Le Syndic relève que le sujet est traité par M. Christophe Challande et qu'il ne veut pas interférer. Il en a parlé dans les communications de la Municipalité et s'y réfère.

Le Président remercie les conseillers pour leur bonne tenue et leur discipline. Il leur rappelle notre prochaine séance du mardi 19 septembre 2017 et leur souhaite un bel été.

La séance est levée à 21h41.

Le Président

Olivier Chambaz



Le secrétaire

Pierre-Alain Jossieron